



Accord- cadre de coopération pour l'éducation au développement durable

Jean-Michel Blanquer, Directeur général de l'enseignement scolaire et Michèle Pappalardo, Déléguée interministérielle et commissaire générale au développement durable signent, le mardi 21 septembre 2010, un accord-cadre de coopération pour l'éducation au développement durable.

Cet accord-cadre formalise un processus dynamique d'accompagnement de la communauté éducative et de ses partenaires. Il facilite la mise en œuvre des engagements du Grenelle de l'environnement, repris dans la Stratégie nationale de Développement durable 2010-2013 qui dessine plus globalement les voies vers une économie verte et équitable. Ainsi les choix stratégiques relatifs à la Société de la connaissance, 2^{ème} défi de la SNDD 2010–2013, mettent en évidence l'importance de la contribution apportée par tous les systèmes et dispositifs d'éducation et de formation initiale et continue des citoyens, en cohérence et complémentarité avec les engagements internationaux et européens de la France.

Dans ce cadre, le ministère de l'Éducation nationale est activement engagé dans une politique de généralisation de l'éducation au développement durable (EDD), pilotée depuis 2004, par la Direction générale de l'enseignement scolaire.

Cette éducation transversale s'appuie sur l'intégration des thèmes et des enjeux du développement durable dans les programmes d'enseignement de l'école primaire, du collège, du lycée général, technologique et professionnel, dans les formations des enseignants et des personnels d'encadrement, dans les démarches globales des écoles et des établissements et la production de ressources pédagogiques adaptées.

Elle s'appuie sur le croisement et la complémentarité des approches interdisciplinaires et sur la démarche de projet. Elle vise l'apprentissage de la complexité, la compréhension systémique des enjeux propres au développement durable, dans ses dimensions environnementale, sociale, économique et culturelle. Elle permet d'établir la continuité des compétences scientifiques et techniques ainsi que civiques et éthiques.

Dans cette perspective, la collaboration développée entre la Direction générale de l'enseignement scolaire et le Commissariat général au développement durable a vocation à être déclinée à tous les niveaux et en partenariat avec les différents acteurs concourant à l'éducation au développement durable (services de l'Etat, collectivités, associations, établissements publics, entreprises, ...) pour faciliter la mise en synergie des ressources, compétences et expertises.

Près d'une quinzaine d'académies ont élaboré ou sont impliquées dans des plans d'éducation au développement durable, grâce auxquels les différents acteurs territoriaux travaillent en complémentarité pour accompagner cette éducation. Des écoles, collèges et lycées engagent des projets de démarche globale de développement durable (E3D), qui combinent les enseignements, la vie scolaire, la gestion et l'ouverture sur les enjeux et problématiques de développement durable de leur territoire.

Le lycée régional des métiers du génie chimique et des procédés industriels Vauquelin, spécialisé en génie des procédés industriels de transformation de la matière et de l'énergie, met en œuvre une démarche de développement durable, au travers des enseignements et formations en partenariat avec les professionnels, le fonctionnement de l'établissement, la vie scolaire et les actions éducatives, dans une perspective d'insertion professionnelle des élèves.

Accord - cadre

Le développement durable entre désormais dans tous les secteurs de la société et concerne tous les publics, qui sont amenés à s'en approprier les enjeux, les principes et les démarches. La vie professionnelle, la vie quotidienne, toutes les activités économiques, culturelles et de loisirs des personnes et des familles, ainsi que la conduite de nos sociétés, sont mobilisées. La mise en œuvre du développement durable se caractérise par la complexité des enjeux qui lui sont propres et par l'ampleur des adaptations et des modifications indispensables qu'il entraîne.

La Stratégie nationale de développement durable 2010-2013, les Grenelle de l'environnement et de la mer, le plan de mobilisation des métiers et des formations de la croissance verte ou le plan national d'adaptation au changement climatique...mettent en évidence l'importance de la contribution apportée par tous les systèmes et dispositifs d'éducation et de formation des citoyens et des futurs citoyens. Il faut aujourd'hui éduquer, former et soutenir l'intégration de ces nouvelles connaissances, compétences et aptitudes et faciliter leur diffusion dans toute la société.

Aussi, l'éducation et la formation au développement durable doivent-elles relever un triple défi :

- s'adresser à toutes les générations,
- s'insérer dans tous les cadres, que ceux-ci soient individuels, professionnels, familiaux, scolaires, économiques, formels ou informels,
- se concevoir comme une aide majeure pour l'évolution collective vers une économie verte et équitable.

Objectifs

Considérant leurs responsabilités respectives et leur volonté réciproque au regard des objectifs inscrits dans la Stratégie nationale de Développement durable 2010-2013 et dans la politique de généralisation de l'éducation au développement durable du Ministère de l'Éducation nationale

- La Déléguée interministérielle et Commissaire générale au développement durable,
- Le Directeur général de l'enseignement scolaire,

s'accordent pour renforcer leur coopération dans les domaines de l'éducation et de la formation au développement durable, qui conjugue les questions économiques environnementales, sociales et culturelles.

Le présent document constitue le cadre de référence dans lequel s'inscrivent les travaux et actions menés, qui ont vocation à être déclinés, tant au niveau national qu'aux niveaux régionaux, académiques et territoriaux pertinents.

I - Collaboration au niveau national

Le CGDD et la DGESCO conviennent de la mise en place d'un groupe de travail permanent, mobilisant et mettant en commun l'expertise et les compétences de leurs services et sous-directions respectifs, pour des travaux conjoints, permettant de faciliter :

- l'enrichissement de la pédagogie de l'éducation au développement durable en lien avec l'évolution des connaissances scientifiques et techniques, ainsi que des compétences et des aptitudes propres au développement durable,
- la formation continue des personnels de l'État dans ce domaine,
- l'intégration du développement durable dans les formations professionnelles initiales et continues afin notamment, d'accompagner et faciliter la mobilisation des filières et des métiers liés à l'économie verte,
- la coordination pour le suivi des processus de mise en œuvre du « Grenelle de l'environnement » et du « Grenelle de la mer », la production de ressources, de documents de références, l'accompagnement pédagogique et scientifique de l'éducation au développement durable,

- la collaboration et la mise en commun des expertises lors d'opérations nationales multi-partenariales concernant la diffusion de messages, d'éléments de communication ou la publication de documents,

- la concertation avec les autres ministères, les associations, les collectivités, les entreprises, les établissements publics, les instances européennes et internationales concernés par l'éducation au développement durable.

En tant que de besoin et selon des modalités propres à chacun, le CGDD et la DGESCO pourront convenir de faire appel à l'expertise et aux ressources disponibles au sein d'autres directions et services sectoriels ou spécialisés des deux ministères et de leurs établissements publics.

II - Collaboration déconcentrée

Le CGDD et la DGESCO invitent leurs services déconcentrés à se rapprocher, afin de permettre le renforcement d'une culture commune sur ces questions et de faciliter :

- la mise en synergie de leurs expertises propres, dans le cadre de l'élaboration d'offres de formations continues pour les différents personnels de la communauté éducative ainsi que celles d'autres professionnels des territoires,
- la mise en œuvre et le développement de « démarches globales de développement durable des écoles et des établissements » (E3D) qui combinent les enseignements, la vie scolaire, le fonctionnement de l'établissement scolaire et son ouverture vers l'extérieur et la réalisation d'évaluations conjointes de ces démarches,
- la coordination sur les diverses initiatives (groupes de travail, événements...) pouvant être prises par les différents acteurs territoriaux de l'éducation au développement durable (autres services de l'Etat, collectivités, associations, établissements publics, entreprises),
- la production de ressources pédagogiques en lien avec les enjeux de développement durable des divers territoires.

Mise en œuvre et prolongement de l'accord - cadre

Le présent accord-cadre de coopération contribue à la mise en œuvre des objectifs de la Stratégie nationale de développement durable (SNDD 2010-2013).

La coordination et l'animation du groupe de travail permanent, ainsi que les échanges avec les niveaux académiques et territoriaux, sont assurés conjointement par le commissariat général au développement durable et la direction générale de l'enseignement scolaire. Le programme annuel de travail, soumis à l'approbation conjointe du CGDD et de la DGESCO, fait l'objet de points d'étapes réguliers.

Une évaluation commune des travaux est réalisée à l'occasion d'une réunion annuelle entre la déléguée interministérielle et commissaire générale au développement durable ou son représentant et le directeur général de l'enseignement scolaire ou son représentant.

Les éléments de bilan qui en sont issus sont intégrés au dispositif annuel de suivi de mise en œuvre de la Stratégie nationale de développement durable 2010-2013.

La collaboration prévue dans le présent accord-cadre s'inscrit dans le respect des attributions respectives des deux signataires et sous réserve des disponibilités, notamment, mais non exclusivement, des crédits budgétaires.

Son renouvellement annuel fait suite à l'approbation conjointe, par les deux signataires, du compte rendu d'activité du groupe de travail permanent.

Paris le 21 septembre 2010

La Déléguée interministérielle
et Commissaire générale au développement durable

Michèle Pappalardo

Le Directeur général de l'enseignement scolaire

Jean-Michel Blanquer